

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°27-2024-069

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2024

Sommaire

Centre de Détention "Les Vignettes" à VAL-DE-REUIL /

27-2024-02-27-00005 - Arrêté portant délégation de signature élections européennes CD VDR (3 pages)

Page 3

Centre de Détention "Les Vignettes" à
VAL-DE-REUIL

27-2024-02-27-00005

Arrêté portant délégation de signature élections
européennes CD VDR

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES

Centre de Détention de VAL DE REUIL

À VAL DE REUIL

Le 27 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 01/07/2023 nommant Madame ANTOINE Sylvette en qualité de chef d'établissement du Centre de Détention de VAL DE REUIL.

Le chef de l'établissement du Centre de Détention de VAL DE REUIL

ARRÊTE

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée à Mme Ingrid DELABARRE, adjointe à la cheffe d'établissement à VAL DE REUIL à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2: Mme Ingrid DELABARRE, adjointe à la cheffe d'établissement à VAL DE REUIL, assiste en tant que de besoin la cheffe de l'établissement du Centre de Détention de VAL DE REUIL dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté de la cheffe de l'établissement de VAL DE REUIL lui donnant délégation de signature.

Article 3: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à VAL DE REUIL

Le 27 février 2024

La cheffe d'établissement,

Mme Sylvette ANTOINE



Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES

Centre de Détention de VAL DE REUIL

À VAL DE REUIL

Le 27 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 01/07/2023 nommant Madame ANTOINE Sylvette en qualité de chef d'établissement du Centre de Détention de VAL DE REUIL.

Le chef de l'établissement du Centre de Détention de VAL DE REUIL

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Alexandre MAZIARZ, responsable du Quartier 4 à VAL DE REUIL à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Alexandre MAZIARZ, responsable du Quartier 4 à VAL DE REUIL, assiste en tant que de besoin la cheffe de l'établissement du Centre de Détention de VAL DE REUIL dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté de la cheffe de l'établissement de VAL DE REUIL lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à VAL DE REUIL

Le 27 février 2024

La cheffe d'établissement,
Mme Sylvette ANTOINE



Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES

Centre de Détention de VAL DE REUIL

À VAL DE REUIL

Le 27 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 01/07/2023 nommant Madame ANTOINE Sylvette en qualité de chef d'établissement du Centre de Détention de VAL DE REUIL.

Le chef de l'établissement du Centre de Détention de VAL DE REUIL

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Thierry MARCEL, adjoint au responsable du Quartier 1 à VAL DE REUIL à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Thierry MARCEL, adjoint au responsable du Quartier 1 à VAL DE REUIL, assiste en tant que de besoin la cheffe de l'établissement du Centre de Détention de VAL DE REUIL dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté de la cheffe de l'établissement de VAL DE REUIL lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire:

Fait à VAL DE REUIL

Le 27 février 2024

La cheffe d'établissement,

Mme Sylvette ANTOINE

